

—
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE
—

**Calendrier
prévisionnel
des examens
professionnels**

2023

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade nommé sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emplois occupé (AG = par avancement de grade) ou immédiatement supérieur (PI = par promotion interne).

Un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, des dates modifiées à l'appréciation et à l'initiative des autorités organisatrices. Ces changements ne sont susceptibles d'aucune réclamation de la part des candidats déjà inscrits ou ayant l'intention de s'inscrire.

Les autorités organisatrices mettent en garde contre les annonces erronées d'examens professionnels diffusés par voie de presse. Il appartient à tout candidat de faire les démarches auprès d'elles pour obtenir la confirmation des dates effectives d'organisation.

L'organisation de certains concours et examens professionnels s'opère à l'échelle de l'interrégion du Grand Est composée des départements suivants : les Ardennes (08), l'Aube (10), la Côte d'Or (21), le Jura (39), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe et Moselle (54), la Meuse (55), la Nièvre (58), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68), la Haute-Saône (70), la Saône et Loire (71), les Vosges (88), l'Yonne (89) et le Territoire de Belfort (90).

Pour toute information, contactez le centre de gestion organisateur. Consultez régulièrement le site internet du CDG organisateur pour être informé de toute mise à jour. Tous les dossiers devront impérativement être déposés ou envoyés par voie postale au centre de gestion chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

2 TYPES D'EXAMEN

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Accéder à un grade supérieur à
l'intérieur d'un même cadre
d'emplois.

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Accéder à un grade supérieur dans
un autre cadre d'emplois.

LES MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour les examens professionnels organisés par les centres de gestion

Suivant le centre de gestion organisateur, vous pouvez :

- soit vous préinscrire en ligne sur le site internet du centre de gestion organisateur, pendant la période de retrait du dossier d'inscription,
- soit retirer un dossier d'inscription sur place ou par voie postale auprès du centre organisateur.

Pour les examens professionnels organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit envoyer à l'une des délégations régionales ou au siège du CNFPT une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ
- soit vous préinscrire en ligne pendant la période de retrait du dossier d'inscription sur le site internet du CNFPT

CNFPT

- > Délégation Régionale de Franche-Comté – 3 bis rue André Boulloche – BP 2087 – 25051 Besançon cedex – 03 81 41 98 43
- > Siège du CNFPT – 80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 Paris
- > www.cnfpt.fr

Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone, télécopie ou messagerie électronique. Les dates et horaires de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription doivent impérativement être respectés sous peine de rejet de l'inscription par l'autorité organisatrice. Consultez les sites internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription précises.

CDG	Adresse	Téléphone	Site internet
CDG 08	01 bd Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE MEZIERE	03 24 33 88 00	www.cdg08.fr
CDG 10	Parc du Grand Troyes 2 rond point Winston Churchill 10300 SAINTE SAVINE	03 25 73 58 01	www.cdg10.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot - BP 166 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr
CDG 25	50 avenue Wilson - CS 98416 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 36	www.cdg25.org
CDG 51	11 rue Carnot - BP 105 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 44 00	www.51.cdgplus.fr
CDG 52	9 rue Maladière - BP 159 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	www.cdg52.fr
CDG 54	2 allée Pelletier Doisy - BP 340 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03 83 67 48 10	www.54.cdgplus.fr
CDG 55	92 rue des Capucins - BP 54 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.55.cdgplus.fr
CDG 57	14 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 57950 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03 87 65 27 06	www.cdg57.fr
CDG 58	24 rue du Champ de Foire - BP 3 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 10	www.cdg58.fr
CDG 67	12 avenue Robert Schuman - CS 70071 67382 LINGOLSHEIM CEDEX	03 88 10 34 64	www.cdg67.fr
CDG 68	22, rue Wilson 68027 COLMAR CEDEX	03 89 20 88 10	www.cdg68.fr
CDG 70	27 avenue Aristide Briand 70000 VESOUL	03 84 97 02 40	www.70.cdgplus.fr
CDG 71	6 rue de Flacé 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	www.cdg71.fr
CDG 88	28 rue de la Clé d'Or 88025 EPINAL CEDEX	03 29 35 63 10	www.88.cdgplus.fr
CDG 89	9 rue Bugeaud - BP 86 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 43 43	www.cdg89.fr
CDG 90	29 Boulevard Anatole France - CS 40322 90006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 65	www.cdg90.fr

LES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale sont en principe organisés par les centres de gestion départementaux. Certains examens peuvent également être organisés par les collectivités locales non affiliées à ces centres (grandes collectivités).

Les examens d'administrateur et d'ingénieur en chef de classe normale sont organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les examens professionnels de la filière sapeur-pompier professionnels sont de la compétence de la direction de la sécurité civile, exceptés les grades non officiers qui relèvent de celles des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Les conditions d'accès précisées dans ce document sont les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade (AG) ou sur la liste d'aptitude de promotion interne (PI).

Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par les statuts particuliers.

Filière Catégorie	administrative	technique	MEDICO-SOCIALE		sécurité	animation	SPORTIVE	culturelle	
			Sociale	Médicale et paramédicale				Patrimoine et Bibliothèque	Artistique
A	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur (examen CNFPT) Attaché principal AG 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur en chef de classe normale (examen CNFPT) Ingénieur PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle AG Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle AG 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre supérieur de santé paramédical AG Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle AG 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de police municipale PI 		<ul style="list-style-type: none"> Conseiller principal des activités physiques et sportives AG 	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothécaire principal AG Attaché principal de conservation du patrimoine AG 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur d'enseignement artistique 2^{ème} catégorie PI Professeur d'enseignement artistique PI
B	<ul style="list-style-type: none"> Rédacteur principal de 1^{ère} classe AG Rédacteur principal de 2^{ème} classe AG Rédacteur principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien principal de 1^{ère} classe AG Technicien principal de 2^{ème} classe AG Technicien principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Moniteur éducateur et intervenant familial principal AG 		<ul style="list-style-type: none"> Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe AG Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe AG Chef de service de police municipale PI 	<ul style="list-style-type: none"> Animateur principal de 1^{ère} classe AG Animateur principal de 2^{ème} classe AG Animateur principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Educateur des APS principal de 1^{ère} classe AG Educateur des APS principal de 2^{ème} classe AG Educateur des APS principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe AG Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe AG Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe AG Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe AG
C	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint administratif principal 2^{ème} classe AG 	<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise PI Adjoint technique principal 2^{ème} classe AG 	<ul style="list-style-type: none"> Agent social principal 2^{ème} classe AG 			<ul style="list-style-type: none"> Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe AG 		<ul style="list-style-type: none"> Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe AG 	

FILIERE ADMINISTRATIVE

Conditions d'inscription

ATTACHE PRINCIPAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux attachés justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5e échelon du grade d'attaché

Période de
retrait des
dossiers

Date limite de
dépôt des
dossiers

Date des
épreuves

Centre de gestion
organisateur
(Voir page 3)

Programmation
prévisionnelle

Du 08/11/22
Au 14/12/22

22/12/22

06/04/2023

Centre de gestion de
Moselle (CDG 57)
www.cdg57.fr

2025

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la
Moselle (CDG57)
www.cdg57.fr

2024

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de
Meurthe et Moselle
(CDG 54)
www.54.cdgplus.fr

2024

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, ou au moins 10 de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans..

Pas organisé en 2023

Centre de gestion du
Doubs (CDG25)
www.cdg25.org

2024

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs ans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de c C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Du 25/10/22
Au 30/11/22

08/12/22

16/03/2023

Centre de gestion du
Doubs (CDG25)
www.cdg25.org

2025

FILIERE TECHNIQUE

Conditions d'inscription

INGENIEUR (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

- 1er examen : Ouvert aux techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.
- 2ème examen : fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunal de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas de membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion du
Bas-Rhin (CDG67)
www.cdg67.fr

2024

TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade technicien principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 18/10/22
Au 23/11/22

01/12/22

13/04/2023

Centre de gestion
Moselle (CDG 57)
www.cdg57.fr

2025

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 18/10/22
Au 23/11/22

01/12/22

13/04/2023

Centre de gestion de
Meurthe et Moselle
(CDG 54)
www.54.cdgplus.fr

2025

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert :

- aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;
- aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, et aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1re classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

Du 18/10/22
Au 23/11/22

01/12/22

13/04/2023

Centre de gestion du
Bas-Rhin (CDG67)
www.cdg67.fr

2025

AGENT DE MAITRISE (CATEGORIE C) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins 7 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins 7 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois

Du 06/09/22
Au 12/10/22

20/10/22

26/01/2023

Centre de gestion du
Territoire de Belfort
(CDG90)
www.cdg90.fr

2025

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Pas organisé en 2023

Centres de gestion du
Doubs (CDG25)
www.cdg25.org
du Haut-Rhin (CDG 68)
www.cdg68.fr
du T. de Belfort (CDG90)
www.cdg90.fr

2024

FILIERE MEDICO SOCIALE (sous filière sociale)

Conditions d'inscription

ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon du grade d'assistant socio-éducatif.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
Du 14/03/23 Au 19/04/23	27/04/23	A compter du 28/09/2023	Centre de gestion de la Marne (CDG51) www.51.cdgplus.fr	2025

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.

Du 11/10/22 Au 16/11/22	24/11/22	A compter du 16/02/2023	Centre de gestion de la Moselle (CDG57) www.cdg57.fr	2025
----------------------------	----------	-------------------------	---	------

MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 4ème échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Pas organisé en 2023			Centre de gestion du Doubs (CDG25) www.cdg25.org	2024
----------------------	--	--	--	------

AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Pas organisé en 2023			Concours-territorial.fr	2024
----------------------	--	--	--	------

FILIERE MEDICO SOCIALE (sous filière médicale et paramédicale)

Conditions d'inscription

BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux biologistes, vétérinaires, pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6^{ème} échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires, pharmaciens hors classe, qui justifient de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
			Centre de gestion des Ardennes (08) www.cdg08.fr	2025

CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux cadres de santé de 1ère classe comptant au moins trois ans de services dans un corps ou cadre d'emplois de cadre de santé.

Pas organisé en 2023			Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21) www.cdg21.fr	2024
----------------------	--	--	---	------

FILIERE SECURITE

Conditions d'inscription

DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux justifiant de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

A définir

2026

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2025

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade chef de service de police municipale et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2025

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins 8 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement

Du 18/10/22
Au 23/11/22

01/12/22

08/06/2023

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2026

FILIERE ANIMATION

Conditions d'inscription

ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21)
www.cdg21.fr

2024

ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21)
www.cdg21.fr

2024

ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21)
www.cdg21.fr

2024

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de l'Aube (CDG10)
www.cdg10.fr

2024

FILIERE SPORTIVE

Conditions d'inscription

CONSEILLER PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de conseiller

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

Centre de gestion du Calvados (CDG14)
www.cdg14.fr

2024

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Du 06/09/22
Au 12/10/22

20/10/22

12/01/2023

Centre de gestion du Haut-Rhin (CDG 68)
www.cdg68.fr

2025

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 06/09/22
Au 12/10/22

20/10/22

12/01/2023

Centre de gestion du Haut-Rhin (CDG 68)
www.cdg68.fr

2025

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2026

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 8 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2026

FILIERE CULTURELLE (sous filière patrimoine et bibliothèque)

Conditions d'inscription

BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade de bibliothécaire

Période de retrait des dossiers

Date limite de dépôt des dossiers

Date des épreuves

Centre de gestion organisateur (Voir page 3)

Programmation prévisionnelle

Pas organisé en 2023

CIG Petite Couronne (CIG929394)
www.cig929394.fr

2024

ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établie le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21)
www.cdg21.fr
Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2024

FILIERE CULTURELLE (sous filière patrimoine et bibliothèque)

Conditions d'inscription

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

Centres de gestion de la Marne (CDG 51)
www.51.cdgplus.fr

2024

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Pas organisé en 2023

Centres de gestion de la Marne (CDG 51)
www.51.cdgplus.fr

2024

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.

Pas organisé en 2023

Centres de gestion de la Marne (CDG 51)
www.51.cdgplus.fr

2024

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21)
www.cdg21.fr

2024

FILIERE CULTURELLE (sous filière artistique)

Conditions d'inscription

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54)
www.54.cdgplus.fr

2024

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe. (Seules les années de services stagiaire et titulaire sont prises en compte ; les services de contractuel ne sont pas pris en compte).

Pas organisé en 2023

Répartition entre CDG
concours-territorial

2024

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités: Musique – Danse – Arts plastiques – Art dramatique

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Pas organisé en 2023

CIG Grande Couronne (CIG78-91-95)
www.cigversailles.fr

2024

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités: Musique – Arts plastiques – Art dramatique

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2024

FILIERE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Conditions d'inscription

COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux capitaines qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans leur grade et ont atteint le 4e échelon depuis au moins un an.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--	------------------------------

Pas organisé en 2023

Centre de gestion du Rhône et la métropole de Lyon (CDG 69)
www.cdg69.fr/

2024

CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Peuvent être nommés cadres supérieurs de santé de sapeurs-pompiers professionnels, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1re classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé et lauréats de l'examen professionnel.

Du 07/03/23
Au 12/04/23

20/04/23

A compter du 11/09/2023

Centre de gestion du Nord (CDG 59)
www.cdg59.fr

2025

LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux lieutenants de 1re classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5e échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Pas organisé en 2023

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2024

LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux lieutenants de 2e classe ayant au moins atteint, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4e échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade

Du 27/09/22
Au 02/11/22

10/11/22

A compter du 09, 14, 21 ou 28/02/2023

Centre de gestion de la Gironde (CDG 33)
www.cdg33.fr

2024

SERGEANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE C) – PROMOTION INTERNE

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude de sergent de sapeurs-pompiers professionnel établie au titre de la promotion interne les candidats déclarés admis après examen professionnel, les caporaux et caporaux-chefs de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée, de six ans au moins de services effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi de chef d'équipe.

Pas organisé en 2023

Concours-territorial.fr

2024